

Paris, le 09 mai 2006

DIRECTION D'ÉCOLE

Dès l'annonce des mesures présentées dans le protocole proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale, le SNUipp s'est donné les moyens de porter à la connaissance de l'ensemble des écoles l'intégralité des propositions ministérielles et a organisé une consultation des enseignants. Celle-ci a recueilli près de 15 000 réponses : 61% d'entre-elles considèrent ces propositions comme inacceptables.

En effet, l'attribution d'un quart de décharge dans les écoles de 4 classes et la reconnaissance d'une aide au travail administrative constituent une reconnaissance du bien fondé des demandes des écoles. En revanche, ces mesures ne sont assorties d'aucune création de postes et remettent en cause la formation continue et initiale des enseignants du premier degré.

En outre le recrutement d'un E.V.S. renforce la précarité et ne correspond pas aux attentes de personnels aux fonctions pérennes et qualifiées.

Le Conseil National du SNUipp décide donc de ne pas signer le protocole d'accord proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de ne pas lever le mot d'ordre de grève administrative.

Le SNUipp organise avant son prochain Conseil National des rencontres avec les enseignants des écoles pour analyser les résultats de la consultation, des incidences sur le dossier direction et fonctionnement de l'école et sur les suites de l'action.

Le Conseil National décide de poursuivre les actions et les interventions sur le dossier pour faire entendre les exigences de la profession. En ce sens, il prend tous les contacts unitaires nécessaires au plan national et départemental.